

SYNTHESE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE « PLAN NATIONAL D’ACTIONS 2022-2026 EN FAVEUR DU LYNX BOREAL (*LYNX LYNX*) »

Les modalités de la consultation

Le projet de « Plan national d’actions 2022-2026 en faveur du Lynx boréal (*Lynx Lynx*) » a été soumis à la consultation du public, accompagné d’un document de présentation et de l’avis du Conseil National de Protection de la Nature (CNP) du 6 juillet 2021. Cette phase de consultation a consisté en la mise à disposition de ces documents par voie électronique, sur le page Internet du Ministère de la Transition Ecologique, dédiée aux consultations du public. Le public a ainsi été appelé à formuler ses observations sur ce projet de texte de plan national d’actions (PNA), sur cette même page.

La consultation du public a été conduite du 5 au 27 octobre 2021. Le premier message a été posté le 5 octobre 2021, à 17h46. Quant au dernier, il a été écrit le 27 octobre 2021 à 23H54 (deux messages ont été adressés le 28 octobre 2021, hors délais).

Synthèse des observations : nombre total et principales conclusions

Cette consultation a donné lieu à 2741 messages publiés (dont deux hors délais qui ne sont pas exploités) soit 2739 messages. 312 messages ont été supprimés avant publication dans la cadre de la modération a priori, dont 5 pour leur caractère haineux ou injurieux et 1 qui était hors sujet (concernait la situation climatique en Afrique). Les 306 autres messages supprimés étaient des doublons.

403 autres doublons ont été supprimés lors de l’analyse des contributions. **2336** messages font donc l’objet de cette synthèse.

Les contributions se répartissent de la manière suivante :

1. Contributions favorables, sans conditions, au PNA

Les contributions sont quelquefois ambiguës quant à savoir si les rédacteurs sont favorables au PNA ou favorables à la protection du Lynx et au PNA. **Lorsque les messages ne contiennent pas d’allusion directe au PNA, mais n’apportent aucune précision indiquant que le PNA proposé ne suffirait pas à satisfaire leur avis favorable à la protection exprimé** (ex : En objet : *Pour la protection du Lynx*, et dans le corps du message « *Je suis pour toutes mesures en faveur de la protection de la faune et la flore sauvages* ») **ces messages sont comptabilisés comme favorables au PNA**. En revanche, lorsque ces messages sans allusion au PNA vont au-delà des mesures du PNA (ex interdiction de la chasse, réintroduction), ils sont comptabilisés à part comme favorable au Lynx – cf. infra.

L’on compte, de cette façon, **670 contributions favorables, sans restriction, au PNA, dont 397 qui, dans l’objet et/ou dans le corps du message, s’expriment explicitement en faveur de ce projet de plan national d’actions.**

2. Contributions d’acteurs cynégétiques, favorables au PNA

Un grand nombre d’acteurs cynégétiques ont exprimé un avis explicitement ou implicitement favorable au PNA, sous la forme d’un message-type, reproduit tel quel ou légèrement modifié. Cet

avis est assorti de « recommandations pour une bonne cohabitation avec les chasseurs et les acteurs locaux :

- pas de réintroduction ;
- pas de mise en place de « zones de tranquillité » et encore moins de réserves de chasse ;
- poursuite des études sur l'interaction entre le lynx et les populations d'ongulés sauvages, pilotées par les chasseurs avec leurs partenaires scientifiques ;
- opposition à tout projet d'équipement de lynx avec des colliers GPS n'intégrant pas un volet sur le suivi de la prédation sur les ongulés sauvages et n'associant pas les Fédérations de chasseurs. »

Ces recommandations n'étant pas incompatibles avec le texte du PNA, ces avis peuvent être comptabilisés comme favorables au texte, sans réserves.

L'on relève ainsi **118 contributions émanant des acteurs cynégétiques** exprimant un avis favorable au PNA assorti de recommandations compatibles avec le texte du PNA.

3. Contributions favorables, sous conditions, au PNA

Ces contributions conditionnent leur soutien au PNA à des modifications substantielles du texte :

- a) Contributions faisant principalement référence à l'avis du CNPN

342 contributeurs indiquent être favorable au PNA à condition, uniquement ou principalement, que les recommandations du CNPN soient intégrées au PNA.

- b) Contributions faisant principalement référence à celle du Centre Athenas

Suite au message de Gilles Moyne, directeur du Centre Athenas, publié le 13/10 à 11H55, l'on compte **84 messages demandant une plus grande association du centre Athenas au PNA, ou qui reprennent l'avis du Centre Athenas en le citant.**

A noter que parmi les messages comptabilisés ci-dessous en c), certains citent aussi le centre Athenas.

- c) Autres contributions exprimant un avis favorable sous conditions

711 contributeurs expriment un « oui mais », ou un « oui si » au PNA.

Les principales conditions à un avis favorable au PNA sont :

- plus de moyens pour les enquêtes de lynx tués, et poursuites sévères envers les braconniers ;
- meilleur suivi des collisions ;
- meilleure prise en compte des lynx orphelins ;
- meilleur suivi de la population ;
- moyens humains et financiers conséquents de la part de l'Etat pour la mise en œuvre du PNA ;
- relâcher de lynx et en particulier de femelles dans les Vosges ;
- remplacement de Lynx braconnés, souvent de 2 pour 1 lynx tué ;
- que les associations de protection de la nature soient principalement impliquées – et qu'il leur soit donné plus de moyens - au détriment des fédérations de chasse ;
- mise en place des zones de quiétude de la faune et augmentation de zones de réserve de chasse ;
- interdiction de l'agrainage.

Parmi ces messages, une **vingtaine** demandent **une meilleure prise en compte des éleveurs, ou un meilleur accompagnement des éleveurs.**

NB : si l'on additionne l'ensemble des messages comptabilisés ci-dessus, on peut compter 1925 contributions favorables, sous condition ou en l'état, au PNA.

4. Contributions favorables à la protection du Lynx allant au-delà des mesures proposées

L'on dénombre 257 contributions en faveur de la protection du Lynx, sans référence au PNA,

Ces contributions comportent des exigences non prévues dans le PNA (réintroduction, interdiction de la chasse, etc, ou des critiques envers l'action de l'Etat, etc..). Il est à noter que certaines contributions pourraient figurer également dans la catégorie 3 ci-dessus, car certaines reprennent les mêmes exigences, mais la différence tient en ce qu'elles ne font pas référence au PNA.

5. Contributions favorables à la protection du Lynx explicitement défavorables au PNA

L'on compte par ailleurs 97 contributions exprimant un avis défavorable au PNA en l'état.

Les « insuffisances » relevées sont dans leur grande majorité identiques à celles mentionnées dans les contributions relevant de la catégorie 3 ci-dessus :

- meilleur suivi des populations,
- réintroduction de lynx,
- remplacement de Lynx braconnés,
- création de zones de quiétude ou de tranquillité, avec interdiction de la chasse,
- que les associations de protection de la nature soient principalement impliquées – et qu'il leur soit donné plus de moyens, au détriment des fédérations de chasse,
- sous-estimation ou non prise en compte des menaces pesant sur l'espèce,
- phénomène des jeunes orphelins et la destruction illégale de femelles insuffisamment abordé,
- impact des collisions routières et des blessures par tir dans la modification des comportements de prédation (les lynx handicapés vont aux proies les plus accessibles, les animaux domestiques) insuffisamment pris en compte,
- absence de prise en compte de la concurrence opérée par les sangliers, dont la population est en surnombre du fait d'une « désastreuse » politique cynégétique (agrainage),
- absence d'évaluation sérieuse et chiffrée de l'acceptation réelle de l'espèce par la population,
- aucun remplacement prévu des individus braconnés.

6. Autres contributions défavorables au PNA

35 contributions sont opposées au PNA.

2 messages expriment un avis défavorable au PNA sans le motiver, 1 contribution parce que le PNA est jugé sans intérêt, les 32 autres exprimant une opinion défavorable au lynx ou aux prédateurs en général.

7. Contributions difficilement exploitables

Les autres contributions sont difficilement exploitables

Elles ont en effet un caractère ironique ou sont sans lien direct avec le PNA. Parmi celles-ci, 5 pourraient être considérées comme défavorables au PNA car défavorables à la présence du Lynx sur le territoire, 3 en faveur du Lynx, sans qu'il soit possible de les rattacher au projet de PNA.

Conclusion

La consultation révèle une expression très majoritaire en faveur de la présence et de la protection du lynx en France, puisque seules 37 contributions sur 2336 font état d'une opposition à la présence ou préservation du Lynx ou des grands prédateurs en France.

670 contributions individuelles peuvent être considérées comme favorables au PNA en l'état, sans restriction, auxquelles on peut ajouter les 118 contributions sous forme de message-type émanant d'acteurs cynégétiques, puisque ce message-type conditionne une approbation à des exigences qui ne sont pas incompatibles avec le texte du PNA. Soit un total de **788** contributions en faveur du PNA.

La majorité des contributions individuelles sont en faveur de la protection du Lynx, et estiment que le PNA ne va pas assez loin. On compte ainsi :

- 1053 avis « favorables au PNA mais » ou « favorables au PNA si », donc conditionnés à des modifications du texte allant généralement dans le sens d'une plus grande protection, auxquels on peut ajouter les 84 contributions qui reprennent pour grande partie, et en s'en revendiquant, la contribution du centre de sauvegarde Athenas, soit **1137** avis.
- 97 avis « défavorables au PNA en l'état », auxquels on peut ajouter la quasi-totalité des 257 contributions qui sont en faveur de la protection du Lynx, ne font pas directement référence au PNA, mais qui comportent des demandes ou exigences allant au-delà des actions du PNA, ou sans lien direct avec le PNA (l'interdiction de la chasse, par exemple), soit **354** avis.

En additionnant les contributions favorables (788) et les contributions « favorables si » (1137), l'on dénombre un total de 1925 avis favorables au PNA, sous conditions ou en l'état, parmi les 2319 contributions individuelles.

A ces contributions individuelles s'ajoute 17 contributions émanant de personnes morales, certaines contributions étant présentées comme communes. Parmi celles émanant d'associations environnementales, la plupart conditionnent un avis favorable à la prise en compte de certaines observations, tandis que d'autres sont plus réservées, et une défavorable. Une organisation professionnelle agricole a émis un avis défavorable au PNA en l'état.